



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.448**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-31018- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE
GESTION FINANCIERE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

BM

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE
GESTION FINANCIERE - SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne l'acquisition et la mise en œuvre d'une nouvelle solution informatique de gestion financière.

Le système de la Ville d'Aix-en-Provence est actuellement structuré autour d'une application, «EUROCOMPTA M14», mise en place en 1997 pour répondre aux obligations apportées par la norme M14, et de logiciels périphériques spécifiques comme la gestion de la dette, la gestion des produits à recevoir, et quelques interfaces et applicatifs.

Aujourd'hui, face à de nouvelles normes imposées par la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques), inhérentes à la dématérialisation des pièces comptables (factures, titres, mandats...) et aux échanges de données (PESV2, Protocole d'échanges de données standard Version 2) et qui entreront en vigueur à compter du **1er janvier 2015**, notre logiciel n'est pas apte à prendre en charge ces mesures sans une refonte complète.

Après avoir fait réaliser un audit par la société Ernst and Young, la Ville a fait le choix de remplacer son logiciel de gestion financière et un appel d'offres a été lancé à cet effet.

Le marché a été décomposé en prestations forfaitaires et en prestations à prix unitaires sur bons de commande, telles que définies ci-dessous :

Partie globale et forfaitaire du marché (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire):

- Prestation 1 : Fourniture du système de gestion financière
- Prestation 2 : Fourniture d'une solution d'infocentre et des bibliothèques de requêtes associées
- Prestation 3 : Prestations d'accompagnement à la mise en œuvre
 - Prestation 3.1 : Installation et déploiement de la solution
 - Prestation 3.2 : Conduite de projet
 - Prestation 3.3 : Réalisation du dossier de paramétrage et assistance au paramétrage
 - Prestation 3.4 : Réalisation de la reprise de données
 - Prestation 3.5 : Réalisation des interfaces
 - Prestation 3.6 : Ingénierie des formations
 - Prestation 3.7 : Assistance aux utilisateurs en phase de démarrage
- Prestation 4 : Maintenance (solution, infocentre) et assistance aux utilisateurs

Partie à bons de commande (Bordereau des Prix Unitaires):

- Prestation 5 : Animation des formations
- Prestation 6 : Fourniture, installation, paramétrage et maintenance de modules complémentaires
- Prestation 7 : Assistance complémentaire pour l'évolution du produit

Les prestations relevant de la partie à prix unitaires seront rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires en fonction des quantités réellement commandées dans la limite d'un montant annuel maximum de **250 000 € HT**.

Le marché sera conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter de la date de notification du premier ordre de service.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013-42 a été adressé à la presse le 30/05/2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP.....le 31/05/2013
- JOUE.....le 04/06/2013
- Sites Mairie.....le 30/05/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 30/05/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site ACHATPUBLIC.COM le 30/05/2013.

La date limite de réception des plis a été fixée au **16 juillet 2013 12 H 00** et 4 plis ont été remis à la Direction des Marchés Publics dans les délais impartis.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

Libellé	%
Valeur technique	60
Prix	40

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 5 septembre 2013, ont décidé de retenir la société GFI Progiciels classée en première position après analyse, avec une note globale de 88.51/100, pour un prix global et forfaitaire de 203 404 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'une solution informatique de gestion financière avec la société GFI Progiciels pour un montant global et forfaitaire de **203 404 € HT** pour la partie forfaitaire du marché et pour un montant maximal annuel de **250 000 € HT** pour la partie à prix unitaires.

**2013.448 - FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE
GESTION FINANCIERE - SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**